



Livret d'accueil RENTÉE 2026

Édito

Le secteur "Entrée dans le métier" du SNES-FSU de Lille à vos côtés !

Vous avez réussi votre concours et êtes affecté-es en tant qu'élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire dans l'académie depuis le 1^{er} septembre ?
Félicitations et Bienvenue !

Afin de vous accompagner au mieux tout au long de votre année de stage, le secteur "Entrée dans le métier" du SNES-FSU de Lille organise un stage de formation syndicale réservé aux élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires !

Au programme : les mutations, mon année de stage, mes obligations, mes droits, mon salaire et ma carrière.

La participation à ce stage est de droit, vous devez formuler la demande au plus tard le 18 octobre 2025. Informations et inscriptions sur le site du SNES-FSU de Lille.



Groupe facebook
pour les stagiaires
de l'académie de Lille



Liste de diffusion spéciale "Entrée dans le métier" !

Sans engagement, sans contrepartie !
Inscrivez-vous depuis notre site ou par mail à
s3lil@snes.edu

→ Permanence téléphonique ou sur place
du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30
et plus spécifiquement pour les stagiaires
tous les lundis et mardis après-midi au 03 20 06 77 41.

**Stages Entrée
dans le métier**



Novembre 2026 : Stage Entrée dans le métier et mutations Inter
SNES de LILLE

Mars 2027 : Stage Entrée dans le métier et mutations Intra
SNES de LILLE

Vous aussi, vous pouvez agir dès l'année de stage en rejoignant le SNES au sein de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), qui regroupe des syndicats de réflexion, de propositions et de lutte.

Pour un autre projet de formation et de concours que les dispositifs mis en place par le gouvernement :

N'HÉSITEZ PAS, SYNDIQUEZ-VOUS ET REJOIGNEZ LE SNES-FSU !

AVEC LE SNES-FSU, EN ROUTE VERS LA TITULARISATION !

ÉLÈVES FONCTIONNAIRES

Qui ?

Lauréat-es du nouveau concours Bac+3 détenant une licence ou un M1 disciplinaire

Quelle rémunération ?

Indice 366 / traitement brut mensuel 1823€ (soit environ 1400 € net par mois)

Quelle formation ?

M1 M2E à l'INSPE de Villeneuve d'Ascq (environ 350h) + 12 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) avec des périodes massées et des jours filés

Quelles responsabilités pendant mes stages ?

L'élève fonctionnaire peut être amené-e à effectuer une activité, voire une heure de cours complète, mais toujours sous la responsabilité de son/sa tuteur-ice

Quelle évaluation ?

A l'issue de l'année de M1 M2E, l'élève fonctionnaire devient fonctionnaire stagiaire et passe à mi temps en responsabilité en M2E (sauf en cas d'insuffisance manifeste constatée à l'INSPE ou dans les établissements de stage)

Et après ?

Les élèves fonctionnaires effectuent leurs deux années de master M2E dans la même académie. Ils et elles participent au mouvement inter en novembre de leur année de M2 M2E pour obtenir leur académie en tant que titulaire.

Dès ma première année de stage, je ne reste pas seul-e !

Je m'informe auprès du SNES-FSU de Lille et je sollicite les militant-es du secteur "Entrée dans le métier" dès que j'ai des questions.

**LES ÉTAPES DE MON ANNÉE DE STAGE
AVEC LE SECTEUR "ENTRÉE DANS LE MÉTIER",
À MES CÔTÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !**

Groupe Facebook Stagiaires



Liste de diffusion Stagiaires



Alexandre, Mariette et Émilie,
Secteur "Entrée dans le métier"

MON ANNÉE DE STAGE AVEC LE SNES-FSU !

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin
PÉRIODE 1											
☐ je m'inscris à l'INSPE en fonction de ma situation (M2E, DIU, DU)											
☐ je rencontre les militant·es du SNES-FSU lors de l'accueil de rentrée											
☐ je m'inscris à la liste de diffusion Entrée dans le métier											
☐ j'adhère au SNES-FSU et je finalise ma demande de classement											
PÉRIODE 2											
☐ je dépose mon autorisation d'absence pour la formation syndicale SNES-FSU du 23 novembre											
☐ je participe au stage du SNES-FSU afin de faire mes vœux de mutation INTER											
☐ je contacte le SNES-FSU si mon 1 ^{er} rapport d'étape est mitigé ou si dispositif DAR											
☐ je vote pour la FSU aux élections professionnelles											
PÉRIODE 3											
☐ je vérifie mon barème INTER et le conteste si besoin avec le SNES-FSU											
☐ je dépose mon autorisation d'absence pour la formation syndicale SNES-FSU de mars											
☐ je reçois le résultat de ma mutation inter											
☐ je participe au stage du SNES-FSU afin de faire mes vœux de mutation INTRA											
PÉRIODE 4											
☐ je prépare mon inspection de validation et je n'hésite pas à contacter le SNES-FSU si j'ai besoin de conseils											
☐ je contacte le SNES-FSU si mon deuxième rapport d'étape est mitigé											
☐ je vérifie mon barème INTRA et le conteste si besoin avec le SNES-FSU											
☐ je reçois le résultat de mon affectation INTRA, je contacte le SNES-FSU pour un recours si besoin											
☐ si ma validation est en balance, je contacte le SNES-FSU pour être accompagné·e											

Pour toutes ces étapes, je ne reste pas seul·e
et je sollicite les militant·es du secteur "Entrée dans le métier" du SNES-FSU de Lille.

Défense individuelle et collective

Pourquoi adhérer ?

Pour être plus fort-es individuellement et collectivement et disposer des solidarités et des outils collectifs pour prendre ensemble la défense des collègues et de nos métiers. Le SNES-FSU est à vos côtés pour toute demande d'information ou en cas de problème individuel urgent nécessitant une intervention auprès des services du rectorat. Adhérer au SNES-FSU, c'est la garantie de ne pas être seul-e face à un-e chef-fe d'établissement ou à l'administration, c'est donner les moyens à chacun-e d'être défendu-e et conforté-e dans ses droits.

Que vous soyez élèves fonctionnaires ou fonctionnaires stagiaires, syndiqué-es ou non vous avez :

► Le droit de grève

La grève s'exerce dans le cadre d'un préavis. Les grévistes ne sont pas tenu-es d'informer leur hiérarchie, ni leurs collègues, ni leurs élèves. Une journée de grève se solde par le retrait d'1/30^{ème} du salaire.

► Le droit à la formation syndicale

Vous pouvez participer à nos stages syndicaux que vous soyez syndiqué-e ou non à hauteur de 12 jours par an sur temps de service, sans avoir à rattraper vos cours. Il suffit de faire une demande de congé pour formation syndicale un mois au plus tard avant la date du stage (modèle sur notre site). N'oubliez pas de vous abonner à notre liste de diffusion pour être tenu-e informé-e des dates et du contenu de nos stages !

► Le droit de participer aux heures mensuelles d'information syndicale

organisées dans l'établissement : 1h par mois sur temps de service sans rattrapage.

Le droit syndical ne s'use que si on ne s'en sert pas ! Vous constaterez très vite qu'être syndiqué-e, c'est être mieux informé-e mais aussi mieux défendu-e individuellement et collectivement. C'est aussi s'engager pour un projet éducatif et la défense d'un service public de qualité.

Pour adhérer,
scannez ce QR code



Savez-vous que vous bénéficiez
d'une **réduction d'impôt de 66%**
du montant de votre cotisation ?

→ **Certifié-e, CPE, PsyEN :**
cotisation à 99 €, **soit 34 €**
après déduction fiscale !

→ **Agrégé-e :**
cotisation 119 €, **soit 41 €**
après déduction fiscale !

Possibilité de paiement
fractionné !

**PERMANENCES
DU SNES-FSU**

**2026
2027**



Toutes les permanences portent sur les thématiques générales liées aux métiers :

- droits et statut des personnels,
- liberté pédagogique,

- vie de l'établissement (emploi du temps, Conseil d'Administration, DGH, inclusion),
- rémunération,

- avancement de carrière,
- mutations,
- mobilisations et actions...

Pour des questions spécifiques aux thématiques suivantes, privilégier les jours dédiés :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ÉDUCATION PRIORITAIRE	STAGIAIRES	ÉDUCATION PRIORITAIRE	ÉDUCATION PRIORITAIRE	NON-TITULAIRES
STAGIAIRES	PROFESSEURS DOCUMENTALISTES	CPE	FUTURS RETRAITÉS	AESH
	TZR	AED		

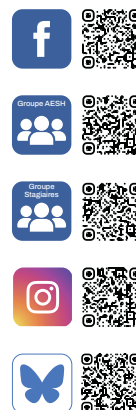
Permanence VSS (Violences Sexistes et Sexuelles)-Rendez-vous et contact : vss@lille.snes.edu

209 rue Nationale
59000 LILLE

03.20.06.77.41

du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h30

s3lil@snes.edu



Réalisé par le Secteur "Entrée dans le métier" : Mariette DELABROYE, Emilie DOOGHE et Alexandre DURIEZ



Publication du Syndicat National des Enseignements de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille
Tél. : 03 20 06 77 41 - s3lil@snes.edu - site internet : www.lille.snes.edu - Direction de la publication : Jean-François Carémel
Agence Good Mood, Villeneuve d'Ascq, Imprimerie Tanghe Printing, Comines - CPPAP N°0526 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Abonnement : 20 €